

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt huit janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22/01/2019

Date d'affichage : 22/01/2019

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Rémi ROLLIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Virginie LEGER, Ludovic BELIN, Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

Absente excusée : Christine GRUERE-DUBREUIL

Pouvoir de Christine GRUERE-DUBREUIL à Gilles ARPAILLANGES

oOoOoOoOo

1°) Réfection Mur « En Charlemagne »

Remi Rollin présente les devis de restauration concernant la reconstruction du mur de soutènement situé au lieu-dit « En Charlemagne ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, décide de retenir le devis de la SARL René l'Excellent pour un montant de 7 081,66 € TTC.

2°) Courrier adressé par Mme Françoise ARPAILLANGES

Monsieur Gilles ARPAILLANGES se retire du débat

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme Françoise Arpaillanges en date du 07 janvier 2019 sollicitant une participation financière de la commune suite à sa condamnation par les services de la DRAAF en raison de l'absence de déclaration de défrichement au lieu-dit « En Caradeux ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 voix pour, 1 voix contre, décide de ne pas donner suite à la requête de Madame Françoise Arpaillanges. En effet, la taxe de défrichement doit être supportée par le locataire qui effectue les travaux sur le terrain et non par le propriétaire.

3°) Contentieux : Mr LESSAQUE – Mme Renée HARTWAGNER

⇒ Le Maire présente au Conseil le projet de bornage de TT Géomètre suivant la demande de Mr Lessaque, pour la parcelle AL n° 60 située en bordure du chemin des Noirets afin d'envisager un échange.

Le Maire précise qu'un courrier a été adressé le 02 octobre 2018 à Mr Pierre Lessaque, représentant Mme Hartwagner qui indique que le litige qui oppose la Commune de Pernand à Mme Hartwagner est actuellement devant la Cour d'appel de Lyon. Aussi, le Conseil Municipal ne peut envisager de prendre une décision favorable sans que Mme Renée Hartwagner retire préalablement sa plainte et cesse toutes poursuites à l'encontre la commune au sujet de cette parcelle

⇒ Le Maire rappelle, la plantation de vigne parcelle cadastrée AE 98 empiète de manière massive et abusive la parcelle de la Commune cadastrée AE n° 97 Es Larret et Vignes Blanches.

⇒ Le propriétaire de la parcelle AE 98 a été sommé de faire une proposition afin de rétablir la limite de propriété sur la parcelle de la Commune cadastrée AE n° 97 Es Larret et Vignes Blanches, ou une proposition d'échange de terre visant une solution amiable.

- ⇒ En tout état de cause une proposition doit être rapidement faite par Mme Renée Hartwagner pour rectifier cet empiètement non autorisé et abusif.
- ⇒ A défaut le conseil municipal saisira la justice dans les plus brefs délais pour faire valoir ses droits.

4°) Projet de remembrement « Sous-Bois de Noel et Belles Filles »

Le Maire informe que le projet de remembrement situé au lieu dit «Sous-Bois de Noel et Belles Filles » est en cours auprès des différents propriétaires. Mais en raison de l'absence d'un propriétaire qui est inconnu auprès des services des Impôts ainsi que du service des hypothèques, une procédure d'acquisition suivant la loi du 13 août 2004 sera évoquée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5°) Recensement 2019

Le Maire rappelle que suivant la délibération du 03/07/2018 n° 24/18, Monsieur Eric Perruchot a été nommé agent recenseur afin d'effectuer le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019.

La rémunération de Monsieur Perruchot n'avait pas été évoquée en raison de l'absence d'information de l'INSEE.

Aussi, suivant les données actualisées par l'INSSE, le Maire propose aux membres du Conseil de reverser l'intégralité du montant de la Dotation forfaitaire de recensement (DFR) soit 525 € pour Pernand.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, décide de reverser à Monsieur Eric Perruchot l'intégralité de la DFR soit cinq cent vingt-cinq euros (525 €).

Le Maire est autorisé à procéder au paiement par mandatement lorsque le recensement sera terminé.

6°) Projet 2019

Projets en cours et validés par le Conseil en 2018 :

- ✚ Achat de parcelles
- ✚ Grillage terrain de hand

Préparation budgétaire 2019 : demande de devis

- ✚ Rénovation de la Salle Pavelot
- ✚ Logement communal : Mme Goris
- ✚ SICECO : enfouissement
- ✚ Plantation « Sur Forêts »
- ✚ Espaces verts : bacs à fleurs

7°) 14 juillet

Les élus se rapprocheront des associations afin de prévoir l'organisation du prochain 14 juillet.

Le Maire précise que le groupe d'animation est déjà retenu par la commune pour la soirée du 13 juillet.